



Afin de se mettre en conformité avec la réglementation et pour améliorer les services proposés, le Syndicat du Bois de l'Aumône travaille actuellement sur la mise en place de nouvelles filières au sein de ses déchèteries. Dans ce contexte, **toutes les déchèteries du territoire accueillent les déchets de bois, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011.**

**La mise en place de cette filière possède un triple intérêt :**

- ▶ ne plus enfouir ce type de déchets,
- ▶ valoriser le déchet bois en le recyclant, notamment en panneaux de particules,
- ▶ éviter des coûts de traitement en réalisant une économie de 23 euros par tonne.



**Quel bois déposer dans les caisses prévues à cet effet ?**

▶ **Les panneaux** (contreplaqué, de fibres, de particules, stratifié, mélaminé...).

▶ **L'ameublement** (chaises, armoires, tables...).

Attention ! Les meubles comportant de gros éléments métalliques, plastiques ou en verre ne sont pas acceptés (fenêtre avec carreaux en verre, poubelle en bois et en métal...). En revanche, ceux comportant des pièces de quincaillerie, tels que les poignées, les gonds, les serrures, les points, les éléments de fixation, sont acceptés.

▶ **Les copeaux et sciures**



▶ **Les autres types de bois** (portes, fenêtres sans verre, escaliers, parquets, palettes, cagettes, planches, poutres, chutes de bois, tasseaux...). Ils peuvent être peints ou vernis, tant qu'ils ne sont pas imprégnés de substances dangereuses, traités à cœur ou créosotés.



**Le bois interdit dans la caisse à bois (à déposer avec les déchets non-recyclables) :**

- ▶ **Le bois fortement traité à cœur avec des produits dangereux** (créosote, cuivre, chrome, arsenic...) : traverses de chemin de fer, copeaux ayant absorbé un produit dangereux...
- ▶ **Le bois accompagné de verre et gros éléments métalliques**
- ▶ **Le bois pourri ou vermoulu**



**Et après ?**

Une fois collecté en déchèterie, le bois est ensuite acheminé aux sociétés Boilon (Ecovert) à Lempty et Véolia à Aubiat. Tous les objets et déchets de bois sont traités et valorisés matière (transformation en panneaux de particules) ou énergie.



**N'hésitez donc pas à ramener vos déchets de bois dans les 12 déchèteries du SBA ! Pour connaître les sites et les horaires d'ouverture : 0 800 831 181 ou [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)**

